



Nom du produit :
Herbicide Express^{md} FX

L'herbicide Express^{md} FX est un ensemble de deux produits différents. Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Express^{md} FX :

Dicamba L Herbicide Num. Hom. 31536
Date de la fiche signalétique : 03/19/2018

Express^{md} SG Herbicide Num. Hom. 28262
Date de la fiche signalétique : 03/01/2018
Numéro de référence : 130000012165

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur :

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1-215-299-6000
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)
Date de préparation : 01/25/2019

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée



Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission: 19 Mars 2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit: **Dicamba L Herbicide**

PCP#: 31536

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Urgences médicales :
FMC Corporation 800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)
2929 Walnut Street 651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)
Philadelphia, PA 19104 En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
(215) 299-6000 (Informations générales) 1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
msdsinfo@fmc.com (Informations générales) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
générales) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS:	(% g/g)
Sel de diméthylamine de dicamba (N° homologation CAS : 2300-66-2) Sel de diméthylaniline d'acide 3,6-dichloro-o-anisique*	49.77
Sel de diméthylamine d'acides apparentés	0.60
Ingrédients inertes	49.63

* Contient 41,35 % en équivalent acide de dicamba, soit 480 g e. a./litre (4 lb/gallon)

Famille chimique : Herbicide dérivé de l'acide benzoïque

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

RÉSUMÉ D'URGENCE :

- Indicateur de l'EPA : Prudence.
- Irritant des yeux.
- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Des gaz irritants et toxiques peuvent se former en cas d'incendie.
- En présence d'un feu, porter un équipement de protection.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donnez pas de liquide à la personne. Ne pas faire vomir à moins que le centre anti-poison ou le médecin ne le lui dise. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence par le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils de traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils de traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair :	Aucun point d'éclair
Limites d'inflammabilité :	Limite inférieure (LII) : Sans objet
Limite supérieure (LSI) :	Sans objet
Agents d'extinction :	Eau pulvérisée, mousse, produit chimique sec. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait potentiellement propager la contamination.
Matériel de lutte contre l'incendie :	Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive ainsi qu'un équipement de protection complet. Des gaz toxiques et irritants peuvent se former.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Ne pas laisser l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie se déverser dans les cours d'eau ou les égouts.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE: Absorber le liquide avec un matériau tel que du sable, de la sciure ou de la saleté. Balayer et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. La zone peut être lavée avec de l'eau et un détergent pour éliminer l'herbicide restant. Conserver le produit, les matériaux contaminés et l'eau de lavage dans les égouts. Laver soigneusement les parties du corps exposées après manipulation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Voir l'étiquette. Provoque une irritation des yeux. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de respirer le brouillard Tenir à l'écart des aliments, des produits alimentaires et de l'eau.

8. PROTECTION PERSONNELLE

DIRECTIVES D'EXPOSITION (S): Les concentrations ACGIH TLV et OSHA PEL ne sont pas établies pour l'acide dicamba ou le sel de dicamba diméthylamine. Pour la diméthylamine, les limites d'exposition de l'OSHA et de l'ACGIH basées sur le TWA et le STEL sont de 9,2 mg / m³ et 27,6 mg / m³, respectivement.

VENTILATION: Fournir une ventilation aspirante générale et / ou locale pour contrôler les niveaux atmosphériques en dessous des directives d'exposition.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Les niveaux atmosphériques doivent être maintenus en dessous de la directive d'exposition. Pour la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si la limite d'exposition est dépassée, utiliser un respirateur approuvé pour vapeurs / brouillards organiques.

PROTECTION DES YEUX / DU VISAGE: Utiliser des lunettes de protection.

PROTECTION DE LA PEAU: Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants et des chaussures imperméables ainsi que des chaussettes lors de la manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur :	Ambre
État :	Liquide
Odeur :	Légère odeur d'amine
Point d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Densité :	1,16 g/cm ³ (9,68 lb/gallon)
Solubilité :	Entièrement soluble dans l'eau
Pression de vapeur :	18 mm Hg @ 20 °C
Densité de vapeur :	>1,0 (Air = 1)
pH:	De 7 à 8
Stabilité:	Stable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.
Conditions à éviter :	SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie, de la vapeur, du sel aminé de dicamba, du chlorure d'hydrogène, des produits organochlorés, des oxydes d'azote ou du monoxyde de carbone peuvent se former.
Polymérisation dangereuse :	Aucune donnée disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

YEUX : Cause l'irritation des yeux.

CONTACT ÉPIDERMIQUE : L'exposition au produit peut irriter la peau et entraîner une sensibilisation cutanée.

ABSORPTION CUTANÉE : Le risque de toxicité aiguë par voie percutanée est considéré comme faible. La DL50 percutanée pour les lapins est supérieure à 2000 mg/kg.

INGESTION : Le risque de toxicité aiguë par voie orale est considéré comme faible. La DL50 orale pour les rats est de 2629 mg/kg. Les petites quantités qui peuvent être ingérées de façon fortuite pendant la manipulation normale du produit présentent peu de risques pour la santé. L'ingestion de quantités plus importantes peut s'avérer nocive.

INHALATION : Le risque de toxicité aiguë par inhalation est considéré comme faible. La CL50 pour les rats est de plus de 5,4 mg/L pendant 4 heures.

EFFETS CANCÉROGÈNES : Aucun cancer n'a été observé au cours d'études à long terme portant sur des animaux. Aucune augmentation de l'incidence des tumeurs liée au traitement n'a été observée pour des concentrations alimentaires atteignant 2500 ppm (rats et chiens) et 3000 ppm (souris).

TÉRATOLOGIE (DÉVIATIONS DU DÉVELOPPEMENT PRÉNATAL) : Aucune malformation n'a été observée au cours d'études portant sur des animaux. Les expositions au produit qui n'ont pas eu d'effets sur les mères n'ont pas produit d'effets sur les foetus. Chez les lapins, les doses sans effet pour la mère et le foetus étaient respectivement de 30 mg/kg et de 300 mg/kg. Dans l'étude tératologique portant sur les rats, les doses sans effet pour la mère et le foetus étaient respectivement de 160 mg/kg et de 400 mg/kg.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : Dans les études sur la reproduction menée sur des animaux de laboratoire, le dicamba n'a pas affecté la fertilité. Dans une étude sur la reproduction menée sur deux générations de rats, la dose sans effet était de 500 ppm.

PROPRIÉTÉS MUTAGÈNES (EFFETS SUR LE MATÉRIEL GÉNÉTIQUE) : La plupart des données issues de nombreuses études in vivo et in vitro tendent à montrer que le dicamba n'est pas mutagène.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ne pas appliquer directement sur l'eau, sur les endroits recouverts d'eau de surface ou sur les battures situées en-dessous de la ligne médiane des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou des rinçures. Ne pas appliquer directement sur l'eau, sur les eaux de surface ou les zones de ruissellement. Éviter la dérive de pulvérisation ou toute autre forme d'exposition pour les plantes fragiles et les zones non visées par le traitement. Ce pesticide peut causer des dommages aux arbres et aux plantes que l'on désire conserver.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

La bouillie de pulvérisation et les rinçures qui ne peuvent pas être utilisées ou transformées chimiquement devraient être éliminées dans une décharge approuvée pour l'élimination des pesticides. L'élimination de la bouillie de pulvérisation non utilisée et des rinçures par des moyens inappropriés constitue une violation de la loi fédérale. Si les résidus de pesticide ne peuvent pas être éliminés conformément aux directives de l'étiquette, on doit communiquer avec un organisme de contrôle des pesticides ou de protection de l'environnement provincial ou local, ou avec le représentant des matières dangereuses au bureau de l'EPA le plus près pour savoir comment procéder.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

NORME DE L'OSHA EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES RISQUES : Ce produit est un « produit chimique dangereux » d'après les normes de l'OSHA en matière de communication des renseignements sur les risques (29 CFR 1910.1200).

CLASSEMENT DE LA NFPA (NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION) :

Catégorie	Cote
Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0

CLASSEMENT SELON CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT) ou SUPERFUND : Ce produit contient la substance suivante, désignée comme « matière dangereuse » selon CERCLA, laquelle peut exiger une déclaration de dispersement :

Catégorie:

Nom chimique	N°CAS	Quantité à déclarer	% dans le produit
Dicamba	1918-00-9	454,6 kg (1000 lb)	41,35%

Canada:

Réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires - exemption du SIMDUT

PCP#: 31536

16. LES AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 19 Mars 2018

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont strictement basées sur les informations de FMC Corporation.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Express® SG Herbicide
Nom : B11646119
commercial/Synonyme : DPX-L5300 50SG
Tribenuron methyl 50SG
Affinity 2 Herbicide
Affinity 50 SG
Granstar 50 SG
Tribenuron methyl: Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate
Express® SG MUP

Numéro de la FDS : 130000012165

Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	50 %
Other Ingredients		50 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Risque d'Incendie et d'Explosion

: Pas de risque de feu ni d'explosion Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de

: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Déversement Accidentel : zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Équipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable, telle que polyéthylène ou chlorure de polyvinyle.
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
Chaussures et chaussettes

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Aviser les travailleurs de l'application en les prévenant verbalement ou en affichant des panneaux de mise en garde aux entrées des zones traitées.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, granuleux
Couleur : brun clair
Odeur : légère
pH : 8.4 - 9.4 à 10 g/l 20 °C (68 °F)
(solution à 1% dans l'eau)
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.
Masse volumique apparente : 640 kg/m³
tassé
Hydrosolubilité : soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.
Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Express® SG herbicide
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde

Tribénuron-méthyle

Inhalation 4 h CL50 : > 6.0 mg/l , Rat

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
Souris
90 jr
Gain de poids du corps réduit

Oral(e)
Rat
28 jr
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.
Cible(s) :
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique
Express® SG herbicide

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 120 mg/l
72 h CE50r	:	Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) > 0.080 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia (Daphnie) > 120 mg/l

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Élimination du conteneur:	:	Remplissage et élimination des contenants : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Express® SG Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 28262
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 03/01/2018

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.